AGRICORP™

Traivaller ensemble

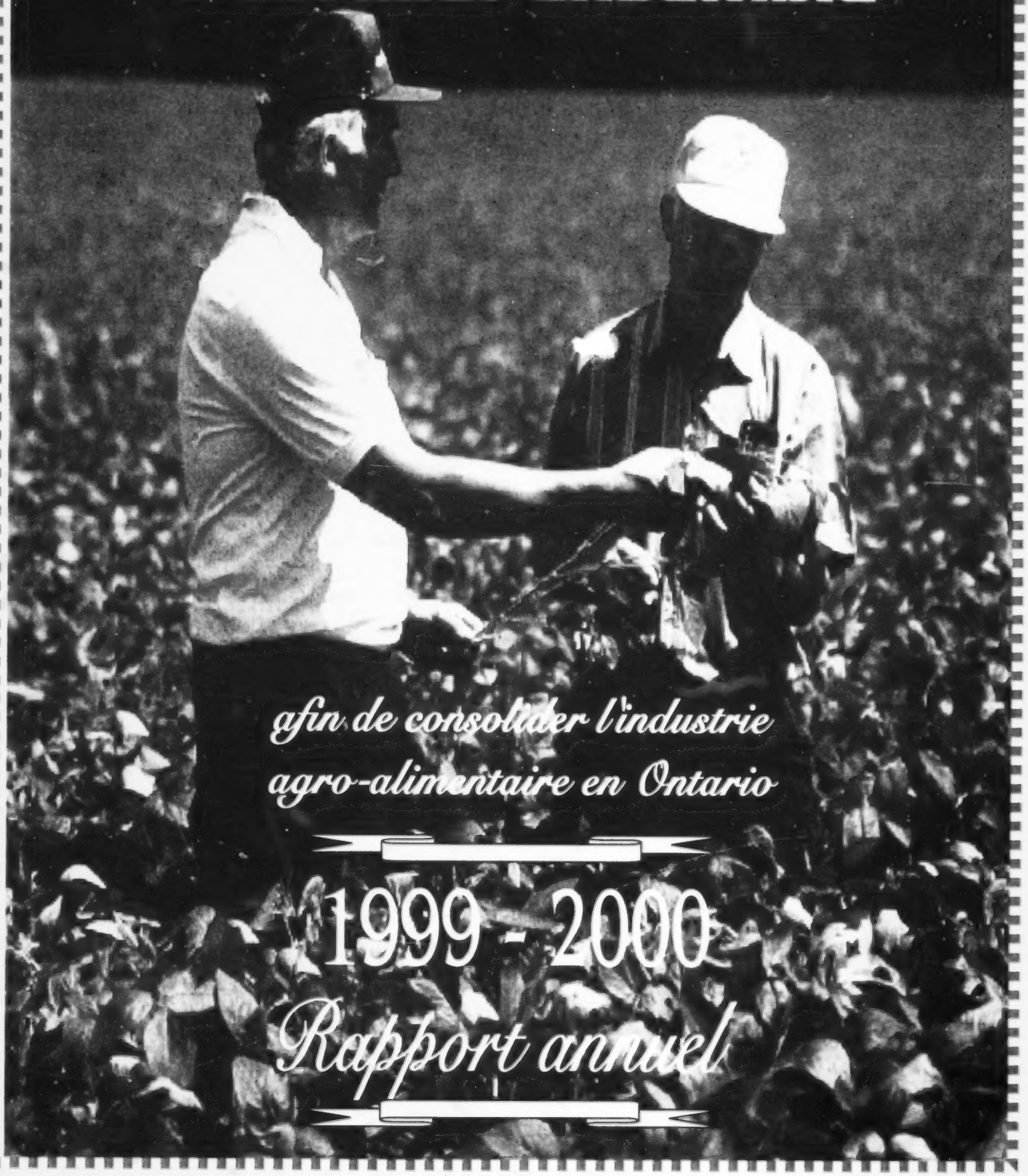

afin de consolider l'industrie agro-alimentaire en Ontario

1999 - 2000

Rapport annuel

ISSN# 1488-6693

Message du président

En tant que président d'AGRICORP, je suis fier de souligner que l'engagement de notre organisme à s'améliorer constamment se reflète dans nos activités actuelles et futures.

AGRICORP est un organisme relativement jeune et son conseil d'administration a décidé qu'il était temps d'examiner la prestation de l'assurance-récolte – notre service principal. Afin de réaliser un examen indépendant et impartial, le conseil a embauché un cabinet d'experts-conseils qui devait analyser nos pratiques de gestion et notre structure de l'autorité.

À la suite de cet examen, le modèle de l'autorité d'AGRICORP a été simplifié et un petit conseil unique est maintenant responsable de l'autorité d'AGRICORP. Deux comités – le comité exécutif et le comité de l'assurance-récolte – aident le conseil à jouer son rôle. Avec l'appui solide du ministre Hardeman, je suis heureux d'annoncer que notre objectif a été réalisé.

Les autres recommandations du cabinet d'experts-conseils portaient sur nos opérations. Ces recommandations nous seront très pratiques pour que nous puissions continuer à nous améliorer. Les cadres sont présentement en train de mettre ces recommandations en oeuvre.

Nous croyons qu'AGRICORP connaîtra un avenir prospère. Nous devons nous placer de façon à profiter des possibilités et des défis que les prochaines années apporteront. J'aimerais remercier les directeurs d'avoir pris la décision proactive de faire faire un examen de l'assurance-récolte et de leur dévouement sans fin concernant la réalisation de nos buts.

Phil Andrewes
Président

AGRICORP

Examen et analyse de la direction

Introduction

Le programme d'assurance-récolte de l'Ontario est le programme le plus avancé et le plus complet offert aux agriculteurs en Amérique du Nord.

Un service rentable de grande valeur

En 1999, la Division de l'assurance-récolte a continué de mettre l'accent sur l'amélioration du service à la clientèle tout en s'efforçant de réduire les coûts. Par ailleurs, nous avons été en mesure d'élaborer des produits et des services innovateurs.

Réalisations en 1999

En 1999, les clients de l'assurance-récolte ont pu profiter des améliorations suivantes :

1. Diminution des taux de prime atteignant une moyenne de 20 % de plus en 1999 qu'en 1998.
2. Efficacité accrue du traitement des demandes d'indemnité par la réduction du délai d'autorisation et d'expédition d'un chèque d'indemnité à un client. Cette amélioration a été rendue possible grâce aux efforts combinés de l'équipe des sinistres et de l'unité de règlement téléphonique.
3. Un programme pilote de garantie unitaire facultative a été offert aux producteurs de céréales et d'oléagineux. Ce programme permet aux producteurs d'assurer des unités distinctes de leur superficie totale.
4. Les producteurs de blé de l'Ontario ont participé à un autre programme pilote par lequel ils déclaraient eux-mêmes les superficies moissonnées, d'où un processus de production des rapports simplifié pour nos clients et économique pour AgriCorp. Le succès de ce programme pilote en fait une opération commerciale solide qui sera étendue aux autres céréales et aux oléagineux pour l'année-récolte 2000.
5. Chaque client détient maintenant une police d'assurance-récolte qui décrit ses droits et obligations.

Les gens qui sont au service de nos clients

Notre succès repose avant tout sur les compétences, l'attitude et le talent de nos employés qui mettent leurs connaissances à la disposition de la Division de l'assurance-récolte pour offrir un service à valeur ajoutée à chacun des clients. C'est grâce à leurs efforts que nous pouvons aujourd'hui présenter ce rapport sur nos réalisations de 1999.

Marketing

L'équipe du marketing s'est employée à apporter son soutien aux activités par l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux produits, l'amélioration des services existants et le mise à l'essai de quelques nouvelles initiatives 'pilote'. L'intensification de nos relations avec nos partenaires, les groupes intéressés et les producteurs a été rendue possible grâce au soutien de l'équipe du marketing.

Centre de service à la clientèle

Le centre de service à la clientèle, fort de 75 000 appels en 1999, procure toujours à nos clients un service exceptionnel. Les clients peuvent obtenir réponse à toutes leurs demandes en nous contactant à un numéro sans frais. Nous avons réussi à améliorer la qualité du service tout en diminuant les coûts.

Services spécialisés d'assurance-récolte

Les spécialistes des cultures ont contribué avec succès aux principales initiatives en matière d'assurance-récolte tout en procurant des services particuliers à nos clients, aux organisations de produit, aux groupes intéressés et aux employés. Pendant l'année 1999, l'équipe a amélioré les communications en simplifiant les renouvellements, la production du rapport de superficie final et la facturation.

Ventes

L'approche de vente par réseau coopté préconisée par l'équipe des ventes a entraîné une croissance significative des nos activités au cours de l'année. Les avantages à long terme découlant des efforts de l'équipe se concrétiseront dans les années à venir, puisque de plus de plus de nos clients continuent de travailler avec nous pour gérer leurs risques agricoles.

Sinistres

L'équipe des sinistres a su traiter les demandes d'indemnité de façon rapide et cohérente. L'équipe se compose maintenant des directeurs régionaux des sinistres, des experts en sinistres sur le terrain et au téléphone et du directeur de l'assurance de la qualité. Nous avons amélioré les délais de traitement des demandes d'indemnité. Nous disposons d'une présence très forte en matière d'évaluation sur le terrain et nous mettons l'accent sur le maintien de la totalité du programme d'assurance-récolte.

Élaboration de l'information

L'équipe de l'élaboration de l'information a grandement contribué au succès dans son ensemble par l'élaboration de politiques et de procédures, la mise en place de l'assistance en ligne Aide AGRICORP, la rédaction de manuels de formation, de documents, de programmes et d'autres publications. L'équipe a aussi participé à l'amélioration du service à la clientèle en revoyant attentivement tous les documents externes.

Nous remercions nos clients pour leur participation au programme d'assurance-récolte et nous attendons avec impatience l'expansion de nos projets pilotes et la mise à l'essai d'autres améliorations.

George Sutton
Directeur général, Division de l'assurance-récolte

Technologie de l'information

Pendant l'exercice 1999/2000, un investissement majeur a été consenti pour améliorer le système de gestion de l'assurance-récolte (CMIS) d'AgriCorp. Le Service de la technologie de l'information a travaillé avec le personnel de la Division de l'assurance récolte à la mise en œuvre d'un nouveau système, le CMISplus.

CIMSplus est une suite intégrée d'applications de gestion dont se sert AgriCorp pour conserver l'information sur les producteurs et pour produire les nombreux documents requis pour gérer le processus d'assurance-

récolte. Ce système sert aussi pour la gestion du Programme d'assurance du revenu de marché pour le compte du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario et d'Agriculture Canada.

CIMSplus permet à AgriCorp d'améliorer l'efficacité des opérations, de renforcer le service à la clientèle et de faciliter l'accès à l'information tant pour le personnel du bureau que pour le personnel éloigné. Cette initiative a également permis de réduire de façon significative les coûts de fonctionnement du Service de la technologie de l'information.

Brett McClelland
Chef de l'information

Faits saillants sur le plan financier

Assurance-récolte

Les primes et le financement de l'assurance-récolte ont totalisé 70,9 millions de dollars pour l'exercice, ce qui représente une diminution de 12 p. 100 par rapport à l'an dernier, situation découlant d'une baisse des prix des marchandises et d'une baisse des demandes d'indemnité entraînant d'autres diminutions des taux. Le nombre d'acres assurés a augmenté de 6 p. 100 pour passer à 3,67 millions et le total des obligations assurées a augmenté de 7 p. 100 pour atteindre 1,18 milliard de dollars.

Les demandes d'indemnité d'assurance-récolte ont été beaucoup moins nombreuses que prévu. Le taux de sinistres, le ratio sinistres-primes, était de 46 p. 100, beaucoup plus faible que le taux prévu de 85 p. 100 à long terme. L'année-récolte 1999 est la sixième des sept dernières années qui voit les demandes d'indemnité être inférieures aux primes, d'où une croissance substantielle de la Caisse d'assurance-récolte.

Le rendement de la Caisse d'assurance-récolte pour l'exercice a été de 5,25 p. 100, une diminution par rapport au 6,03 p. 100 de l'an dernier. Toutefois, le total des revenus de placement est passé de 14,6 millions à 15,3 millions l'an dernier. Vers la fin de l'année, la responsabilité de la gestion quotidienne des placements est passée à l'organisation des Finances. Après la fin de l'exercice, le conseil a approuvé les recommandations à l'effet de miser sur des placements plus conservateurs en mettant l'accent sur la stabilité du rendement.

La réassurance était en place pour l'année-récolte 1999 en vue de protéger la Caisse des risques inhérents à une expérience défavorable en matière de sinistres. Même s'il n'a pas été nécessaire de faire des réclamations auprès des réassureurs pendant l'année, les avantages quant à la stabilité du taux des primes pour les agriculteurs et à la possibilité d'améliorer les taux pour la Caisse d'assurance-récolte font de la réassurance une décision d'affaire prudente. Le coût de la réassurance est passé à 6,1 millions comparativement à 8,1 millions l'année précédente. Les primes ont servi à acheter une garantie de 100 millions de dollars contre des demandes d'indemnité anormalement élevées..

Au cours de l'année, la Caisse d'assurance-récolte a augmenté de 47,8 millions de dollars passant à 322,6 millions en raison de la faiblesse des demandes d'indemnité par rapport aux primes et de revenus de placement solides. Le taux de croissance a été de 17 p. 100, ce qui a contribué à un taux combiné de croissance pour les six dernières années de 28 p. 100. Six ans plus tôt, la Caisse totalisait un faible 74,1 millions de dollars. Grâce à la taille du fonds et au programme de réassurance, les producteurs peuvent s'attendre à des coûts raisonnables et à une couverture fiable pour les prochaines années.

Assurance du revenu de marché

Le Programme d'assurance du revenu de marché offre un soutien aux prix lorsque les prix pour certaines céréales ou certains oléagineux baissent sous les moyennes à long terme. Les prix pour les cultures dominantes de 1999, y compris le maïs, le soja et le blé d'hiver plus ceux d'autres cultures mineures sont tombés sous le prix-plancher provoquant des paiements provisoires très élevés et la possibilité de paiements finaux similaires. Les paiements totaux pour l'année-récolte 1999, payés et cumulés, sont de 128 millions de dollars. Les demandes d'indemnité pour l'exercice incluent également un total de 14,1 millions de dollars pour l'année-récolte 1998, ce qui représente l'excédent des estimations par rapport aux demandes réelles en raison de baisses du prix des marchandises subséquentes à la préparation des estimations.

Une entente visant à prolonger ou à remplacer l'accord sur l'assurance du revenu de marché Canada-Ontario n'avait pas été signée à la date de la préparation des états financiers. La province a effectué le paiement provisoire unilatéralement en utilisant sa portion du Fonds d'assurance du revenu de marché.

Fonds d'administration générale

Les principaux produits du Fonds d'administration générale sont les suivants :

a) 303 000 $ provenant des activités de protection financière des producteurs de céréales.
b) 642 000 $ provenant des services de mesure et de classement par grades Leamington.
c) 81 000 $ pour la production de chèques et les services de placement mis à la disposition du Programme de secours global aux exploitations agricoles en Ontario.
d) 168 160 $ provenant d'intérêts sur l'actif du fonds contrebalancés par une perte de 313 000 $ sur les activités boursières.
e) 5,5 millions provenant à part égales des gouvernements fédéral et ontarien exclusivement pour couvrir les coûts des programmes d'assurance-récolte et d'assurance du revenu de marché.

Dans l'ensemble, les activités non liées à la sécurité du revenu ont généré un léger excédent avant la déduction de la perte commerciale. Des mesures ont été prises pour éviter que des pertes commerciales ne se reproduisent.

Brad Caron
Chef de la direction financière

AGRICORP MC
Pour renforcer
l'industrie agricole et
alimentaire de l'Ontario

Division des services commerciaux

Survol

La Division des services commerciaux d'*AGRICORP* est une entité sans but lucratif chargée de fournir à l'industrie agro-alimentaire et au gouvernement de l'Ontario une vaste gamme de services à valeur ajoutée qui ne sont pas subventionnés par le gouvernement.

La Division offre plusieurs services spécialisés, notamment des programmes de classement, d'échantillonnage, d'inspection et de protection financière. Outre les services dispensés par l'entremise des Services agro-alimentaires, de l'unité de Leamington et des Services de protection financière, la Division des services commerciaux offre plusieurs autres services commerciaux « virtuels » grâce à la main-d'œuvre d'AGRICORP.

En 1999-2000, les contrats de la Division des services commerciaux ont totalisé plus de 1,1 million de dollars.

Services d'inspection agro-alimentaire

Cette unité continue de fournir d'excellents services de classement, d'échantillonnage et d'inspection, soit le classement des produits provenant de tiers, le compte des semis de récolte, la mesure des surfaces cultivées, la surveillance et l'inspection du matériel de classement ainsi que le prélèvement d'échantillons pour le dépistage des résidus chimiques.

Nos relations avec l'industrie de la transformation des légumes et l'industrie du tabac jaune contribuent grandement au succès de l'unité. En plus de contrats renouvelés, ces relations nous ont permis d'obtenir de nouveaux contrats avec les offices de commercialisation, les associations de l'industrie et les transformateurs individuels.

Nous avons établi une alliance officielle avec la Commission canadienne des grains (CCG) par laquelle le personnel de terrain d'AGRICORP reçoit une formation sur les services d'échantillonnage des grains conforme aux normes de la CCG. La CCG dispense toujours les services de certification et d'analyse. Grâce à notre personnel disséminé à la grandeur de la province, l'industrie céréalière peut profiter d'une réduction des frais généraux pour l'échantillonnage du grain, l'analyse et la certification.

Services de protection financière

Conformément à une entente conclue avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales et la Commission de protection financière des producteurs de céréales, AGRICORP continue de fournir des services d'analyse financière, d'homologation et d'inspection dans le cadre du programme provincial de protection des céréaliers.

(continued)

Les Services de protection financière administrent les programmes pour les productions spécialisées du maïs-grain, du soya et du canola. Au-delà de 1,3 milliard de dollars de produits en plus de 700 endroits homologués sont protégés en vertu de ce programme.

En 1999, les Services de protection financière ont ajouté à leurs responsabilités celle du secrétariat de la Commission de protection financière des producteurs de céréales.

En mars 2000, un nouveau contrat de service a été conclu avec les Dairy Farmers of Ontario. En vertu de cette entente, les Services de protection financière prendront la responsabilité du programme de crédits laitiers (Dairy Credit Program) au cours du prochain exercice.

Services de gestion des investissements

Pendant le présent exercice, le conseil d'administration d'AGRICORP a décidé de ne plus offrir de services de gestion des investissements à des clients externes.

Perspective

L'avenir s'annonce prometteur. Au fur et à mesure que le gouvernement revoit les modalités de prestation de ses programmes, des discussions ont lieu avec le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales ainsi qu'avec d'autres groupes du domaine agro-alimentaire. Nous croyons qu'AGRICORP peut constituer une solution de rechange efficace en matière de prestation de services.

Par ailleurs, l'industrie agro-alimentaire ontarienne continue de s'intéresser à des préoccupations telles que la salubrité des aliments, les organismes génétiquement modifiés et les résidus de pesticides, domaines pour lesquels AGRICORP est en bonne position pour offrir de nouveaux services destinés à aider l'industrie à mettre en place des systèmes qui répondent aux besoins des consommateurs et du commerce international.

AGRICORP MC Pour renforcer

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

Les états financiers ainsi que l'information financière contenue dans ce rapport annuel ont été préparés par la direction. Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information contenue dans les états financiers. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est compatible avec celle des états financiers.

Les états financiers comprennent des montants, tels qu'une charge estimative pour les indemnités non réglées, fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

En s'acquittant de sa responsabilité relative à l'intégrité et à l'exactitude des états financiers, la direction maintient des systèmes comptables et de contrôle interne conçus pour fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont protégés et que des registres comptables fiables sont tenus à jour.

Le conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement aux rapports financiers et au contrôle interne et exerce cette responsabilité par l'intermédiaire de son comité des finances et de la vérification, qui est composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés d'AgriCorp. Le comité des finances et de la vérification tient des rencontres régulièrement pour contrôler les activités financières d'AgriCorp et examine les états financiers annuellement.

Les états financiers ont été examinés de façon indépendante par le Bureau du vérificateur provincial au nom du gouvernement et du conseil d'administration. Le rapport du vérificateur expose l'étendue de leur vérification et l'expression de leur opinion sur les états financiers de la société.

Norris Hoag
Directeur général intérimaire

Brad Caron.

J. Bradley Caron
Chef de la direction financière

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À AgriCorp
et au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

J'ai vérifié le bilan d'AgriCorp au 31 mars 2000 ainsi que les résultats d'exploitation, les soldes de fonds et les mouvements de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Corporation au 31 mars 2000, ainsi que les résultats d'exploitation et ses mouvements de trésorerie selon les principales pratiques comptables pour l'exercice terminé à cette date.

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint (intérimaire)

Toronto (Ontario)
31 mai 2000

Bilan

au 31 mars 2000

AGRICORP™

	2000	1999
	en milliers du dollars	
ACTIF		
Encaisse	122	274
Débiteurs (Note 5)	11 103	7 657
Placements (Note 6)	354 686	296 136
À recevoir du ministre des Finances (Note 7)	237 337	348 502
Immobilisations (Note 8))	752	987
	604 000	653 556
PASSIF ET SOLDES DES FONDS		
Passif		
Primes non acquises et produits reportés (Note 9)	9 836	12 876
Provision pour indemnités non réglées (Note 2)	65 300	61 376
Créditeurs et charges à payer (Note 18))	31 827	14 963
	106 963	89 215
Soldes des fonds (Note 1)		
Fonds d'administration générale	1 435	1 527
Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario	322 646	274 752
Programme d'assurance du revenu de marché	172 956	288 062
	497 037	564 341
	604 000	653 556

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil:

Chair
Président

Directeur général

État des résultats de fonctionnement et solde des fonds - Fonds d'administration générale

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

AGRICORP™

	2000	1999
	en milliers de dollars	
Recettes		
Ventes, services d'experts-conseils et autres services	1 070	1 022
Intérêts créditeurs	(144)	108
Subventions de fonctionnement (Note 12)	15 472	13 958
	16 398	15 088
Dépenses		
De vente, générales et administratives	15 874	14 470
Amortissement	616	618
	16 490	15 088
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(92)	-
Solde du fonds au début de l'exercice	1 527	1 527
Solde du fonds à la fin de l'exercice	1 435	1 527

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des résultats de fonctionnement et solde des fonds - Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
	en milliers de dollars	
Recettes		
Primes versées par les producteurs assurés	35 447	40 429
Subventions à titre de primes (Note 4)	35 447	40 429
Intérêts créditeurs et revenu de placement	15 286	14 569
	86 180	95 427
Dépenses		
Indemnités (Note 10)	32 415	35 415
Réassurance (Note 16)	6 149	8 050
Créances irrécouvrables (recouvrements)	(278)	96
	38 286	43 561
Excédent des recettes sur les dépenses	47 894	51 866
Solde du fonds au début de l'exercice	274 752	222 886
Solde du fonds à la fin de l'exercice	322 646	274 752

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des résultats de fonctionnement et solde des fonds - Programme d'assurance du revenu de marché

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

AGRICORP™

	2000	1999
	en milliers de dollars	
Recettes		
Subventions à titre de primes (Note 4)	11 895	18 606
Intérêts créditeurs	15 035	15 879
	26 930	34 485
Dépenses		
Indemnités (Note 10)	142 125	61 927
Créances irrécouvrables (recouvrements)	(89)	(56)
	142 036	61 871
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(115 106)	(27 386)
Solde du fonds au début de l'exercice	288 062	315 448
Solde du fonds à la fin de l'exercice	172 956	288 062

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution de la situation financière

Pour l'exercice terminé le 31 mars 200C

AGRICORP™

	2000	1999
	en milliers de dollars	
Encaisse découlant des activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses		
Fonds d'administration générale	(92)	-
Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario	47 894	51 866
Fonds du Programme d'assurance du revenu de marché	(115 106)	(27 386)
Régularisations pour faire concorder le bénéfice net aux fonds provenant des activités de fonctionnement		
Amortissement	616	618
Changement net du fonds de roulement	125 467	40 779
Encaisse découlant des activités de fonctionnement	58 779	65 877
Encaisse découlant des activités de placement		
Achat d'immobilisations	(381)	(649)
Augmentation des placements	(58 550)	(67 619)
Encaisse utilisée dans les activités de placement	(58 931)	(68 268)
Diminution nette de l'encaisse	(152)	(2 391)
Solde en caisse au début de l'exercice	274	2 665
Solde en caisse à la fin de l'exercice	122	274

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP MC

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2000

1. Historique du programme

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a créé AgriCorp, une nouvelle société de la Couronne, à compter du 1er janvier 1997. La société a été établie sans capital-actions. Son mandat est de concevoir et de fournir des programmes de protection du revenu agricole ainsi que d'autres produits et services alimentaires aux secteurs agricole, alimentaire et rural de l'Ontario. Les programmes actuels de protection du revenu comprennent les programmes d'assurance-récolte et d'assurance du revenu de marché.

La Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario a été établie en 1966 et elle exerce ses activités conformément à la *Loi de 1996 sur l'assurance-récolte (Ontario)*. Le programme fournit aux agriculteurs une protection pour toutes les récoltes principales en Ontario contre la baisse de rendement causée par des catastrophes naturelles.

Le Programme d'assurance du revenu de marché a été établi conformément à l'accord intérimaire sur le Régime d'assurance du revenu brut (RARB) conclu entre le gouvernement du Canada et les provinces et entré en vigueur le 1er avril 1991. Le programme protège les agriculteurs contre la baisse des revenus découlant des bas prix du marché de certaines cultures désignées.

2. Principales conventions comptables

(a) Traitement comptable – Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés.

(b) Immobilisations – Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant moins l'amortissement accumulé. L'amortissement est calculé en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie estimative des biens, indiquée ci-après.

Meubles et équipement	4 ans
Véhicules	4 ans
Matériel et outillage	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	durée non écoulée du bail

(c) **Régime de retraite** – Les employés à temps plein participent à un régime de retraite contributif obligatoire à prestations déterminées, administré par un tiers. AgriCorp verse l'équivalent des contributions des employés. L'actif de régime de retraite est évalué à l'aide des justes valeurs courantes et les régularisations sont amorties de façon linéaire par rapport à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active d'un groupe de salariés.

(d) **Placements** – Intérêts créditeurs, gains et pertes sur la cession, amortissement des primes, escomptes et réductions de la valeur de l'actif sont comptabilisés dans les revenus de placement. Les flux de trésorerie et les placements du programme d'assurance du revenu de marché, de l'assurance-récolte et du fonds d'administration générale sont séparés, ce qui évite la nécessité d'affecter le revenu de placement. Les placements à court terme sont effectués principalement pour des raisons de liquidités et seront normalement conservés moins d'un an. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant, qui correspond approximativement à la valeur marchande. Les placements à long terme sont enregistrés au prix coûtant net des primes accumulées et les escomptes sont amortis sur la durée des placements jusqu'à échéance.

(e) **Provision pour indemnités non réglées** – La provision pour indemnités non réglées correspond aux meilleures estimations de la direction quant aux montants à payer. Les paiements dans le cadre du Programme d'assurance du revenu de marché sont calculés d'après une formule qui ne peut être déterminée avant la fin de l'année 2000. Certaines réclamations d'assurance-récolte ne sont toujours pas réglées à la fin de l'exercice et ont été quantifiées soit en fonction des règlements survenus après la fin de l'année ou des estimations qui ont été faites par la direction.

(f) **Comptabilisation des produits** – Les primes reçues pendant la période sont reportées dans le cas des cultures dont la moisson aura lieu après la fin de l'exercice.

3. Données comparatives

Certaines données comparatives ont été ajustées de façon à être conformes à la présentation de l'année en cours.

4. Accords de partage des coûts entre le canada et l'ontario

(a) **Assurance-récolte** – L'accord actuel sur l'assurance-récolte Canada-Ontario est entré en vigueur le 1er avril 1997 et ne comporte pas de date explicite d'expiration. Chacune des parties peut y mettre fin moyennant un préavis de deux exercices financiers complets. En vertu des termes de l'accord, la province et le gouvernement fédéral assument à parts égales les coûts de 50 p. 100 des primes et les producteurs paient l'autre 50 p. 100. Les deux paliers de gouvernement partagent également les frais de vente, d'administration et les frais généraux.

(b) **Assurance du revenu de marché** – Un accord visant à prolonger ou à remplacer l'accord sur l'assurance du revenu de marché Canada-Ontario n'avait pas été signé au moment de préparer les états financiers. Les présents états financiers incluent les comptes de régularisation des recettes et des dépenses fondés sur l'hypothèse qu'un accord rétroactif sera conclu pour la campagne agricole. La province et le gouvernement fédéral ont, dans le passé, partagé également les frais de vente, d'administration et les frais généraux.

5. Débiteurs

Les débiteurs sont composés des éléments suivants :

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Subventions du gouvernement	9,425	6,211
Intérêts courus	35	54
Primes des producteurs, net	1,355	1,125
Clients	288	267
	11,103	7,657

6. Placements

La législation restreint les placements d'AgriCorp à des instruments du marché monétaire très liquides et de premier ordre, tels que les obligations fédérales ou provinciales, les billets de dépôt émis par des établissements financiers nationaux et les autres valeurs autorisées par le ministre des Finances.

(a) Composition du portefeuille

Les placements sont les suivants:

	2000		1999	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	(en milliers de dollars)		*(en milliers de dollars)*	
Court terme	122 407	122 377	129 176	128 931
Long-terme				
Gouvernement du Canada	54 823	53 363	36 817	36 013
Province de l'Ontario	32 831	32 091	30 437	31 226
Autres gouvernements	51 229	48 420	50 494	50 256
Services publics provinciaux	47 306	45 270	33 804	34 360
Autres établissements financiers	46 090	43 735	15 408	15 347
Total des placements à long	232 279	222 879	166 960	167 202
Total des placements	354 686	345 256	296 136	296 133

(b) Risques de placement

Les taux d'intérêt nominaux pour le portefeuille d'obligations à long terme varient de 5,0 % à 10,875 % avec un rendement moyen pondéré de 6,86 %. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir d'importantes répercussions sur la valeur marchande du portefeuille d'obligations. Il pourrait en résulter des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels de demandes de règlement différaient considérablement de ceux prévus et qu'une liquidation rapide d'éléments d'actif soit nécessaire pour respecter les obligations. Au 31 mars 2000, une variation de 1 % des taux d'intérêt pourrait modifier la valeur marchande d'environ 14,1 millions de dollars, mais les obligations sont généralement maintenues jusqu'à échéance.

(c) Profil des échéances du portefeuille de placements

	1999/00	1998/99
	(en milliers de dollars)	
< 1 an	122 407	129 176
1-3 ans	4 269	12 572
3-5 ans	17 696	8 114
>5 ans	210 314	146 274
Total	354 686	296 136

7. À recevoir du ministre des finances

Conformément au décret 1546/91, un compte a été établi dans le Trésor du gouvernement de l'Ontario pour recevoir les contributions versées dans le cadre du Programme d'assurance du revenu de marché par les gouvernements du Canada et de l'Ontario et, avant l'année-récolte 1995, par les producteurs assurés. L'intérêt est payé trimestriellement sur le solde quotidien moyen à la clôture du compte, sur la base du taux d'intérêt moyen des bons du Trésor de la Banque du Canada. Ce compte sert à l'administration du programme et ne peut être utilisé pour des activités générales de fonctionnement, de financement et de placement d'AgriCorp.

8. Immobilisations

	31 mars 2000			1999
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	(en milliers de dollars)		*(en milliers de dollars)*	
Matériel informatique	1,096	606	490	632
Logiciels	812	700	112	243
Améliorations locatives	115	60	55	78
Matériel et outillage	75	10	65	0
Véhicules	50	31	19	31
Ameublement et agencements	15	4	11	3
	2,163	1,411	752	987

9. Primes non acquises et produits reportés

Les primes non acquises représentent les primes versées à l'avance à la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario pour le blé d'hiver (4,88 millions de dollars), le fourrage (2,73 millions de dollars) et les autres cultures (1,47 millions de dollars). La moisson de ces cultures n'a lieu qu'après la fin de l'exercice, ce qui entraîne le report des primes. Les produits reportés (0,75 millions de dollars) sont constitués des subventions de fonctionnement en rapport avec la valeur non amortie des immobilisations.

10. Indemnités

Les résultats de fonctionnement de la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario pour l'exercice considéré comprennent la reprise d'une provision excédentaire de 6 600 $ pour les indemnités non réglées au 31 mars 1999 (1998 – 437 500 $ de provision insuffisante pour les indemnités).

Les résultats de fonctionnement du Programme d'assurance du revenu de marché pour l'exercice considéré comprennent une provision insuffisante de 14, 1 millions de dollars pour les indemnités non réglées au 31 mars 1999(1998 - provision insuffisante de 1,7 millions de dollars). De plus, les résultats de fonctionnement du Programme d'assurance du revenu de marché pour l'exercice considéré comprennent une provision pour les indemnités non réglées se rapportant à l'année-récolte 1999 de 64,3 millions de dollars (1998 - 60 millions de dollars). En l'absence d'un nouvel accord sur le Programme d'assurance du revenu de marché Canada-Ontario, AgriCorp a reçu l'approbation du gouvernement provincial d'effectuer les paiements pour l'année-récolte 1999.

11. Informations sectorielles

	Fonds d'admin. générale	Caisse d'assurance récolte	Assurance du revenu de marché	Total 2000	Total 1999
	(en milliers de dollars)				
Actif					
Encaisse	(149)	271	-	122	274
Débiteurs	2 464	8 550	89	11 103	7 657
Placements	32 247	322 439	-	354 686	296 136
À recevoir du ministre des Finances	-	-	237 337	237 337	348 502
Immobilisations	752	-	-	752	987
Débiteurs/(créditeurs) inter-fonds	(1 431)	1 487	(56)	-	-
	33 883	332 747	237 370	604 000	653 556
Passif					
Créditeurs et charges à payer	31 696	47	84	31 827	14 963
Primes non acquises et produits reportés	752	9 084	-	9 836	12 876
Provision pour indemnités non réglées	-	970	64 330	65 300	61 376
	32 448	10 101	64 414	106 963	89 215
Soldes des fonds	1 435	322 646	172 956	497 037	564 341
	33 883	332 747	237 370	604 000	653 556

12. Subventions de fonctionnement

Le Canada et l'Ontario se sont engagés à assumer à parts égales les coûts de l'administration de la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario et du Programme d'assurance du revenu de marché. Les montants des contributions fédérales ne sauraient dépasser ceux du gouvernement provincial même s'ils représentent moins de 50 p. 100 des coûts engagés. Sur la base d'une estimation raisonnable de la charge de travail administratif, ces coûts sont répartis entre la Caisse et le Programme à raison de 95 % et de 5 %, respectivement.

13. Régime de retraite

La société offre à ses employés à temps plein un régime de retraite contributif obligatoire à prestations déterminées. Le régime est entré en vigueur le 1er janvier 1997. Selon les états financiers préparés par l'actuaire du régime, la valeur actuelle des engagements au titre des prestations de retraite et la valeur marchande de l'actif net disponible pour pourvoir à ces engagements sont les suivantes :

	2000
	(en milliers de dollars)
Engagements au titre des prestations de retraite	1 504
Actifs de la caisse de retraite	1 612
Excédent de la caisse de retraite	108

Au cours de la période, le régime a généré un gain actuariel de 154 000 $.

14. Transactions avec des parties liées

La société a conclu plusieurs ententes pour obtenir des services du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. En vertu de ces ententes, la société a versé au ministère 298 700 au cours de l'exercice. Ces services, évalués à leur juste valeur marchande, comprennent l'utilisation des services d'affranchissement de photocopie et de messagerie ainsi que les services juridiques. La société a versé au Secrétariat du Conseil de gestion 868 500 $ pour l'utilisation d'un ordinateur central. De plus, la société a versé à la Société immobilière de l'Ontario 320 700 $ pour la location de son siège social.

15. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des traitements

Le total des traitements versés aux membres du conseil d'administration s'est élevé à 84 500 $ pendant l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000 (1999 – 65 700 $).

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige la société à divulguer le nom des employés qui touchent un salaire annuel supérieur à 100 000 $. Pour l'année civile 1999, le président-directeur général de la société, M. Thomas M. Schmidt, a touché 140 177 $ plus 13 599 $ en avantages imposables.

16. Entente de réassurance

En mai 1998, un programme de réassurance a été conclu avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme stipule que les compagnies prenantes assument les pertes d'assurance-récolte correspondant à un montant variant entre 150 p. 100 et 300 p. 100 du montant des primes. Cette entente répartira considérablement le risque d'AgriCorp en cas de résultats très défavorables. Le

coût de la réassurance est calculé selon les primes d'assurance-récolte. Ce programme permettra de modifier la stratégie de placement afin d'améliorer le rendement des placements et de recouvrer une fraction des primes d'assurance.

17. Contrats de location

La société versera en vertu d'un contrat de location-exploitation des lieux loués des paiements dont le minimum s'établira comme suit :

	(en milliers de dollars)
2001	186
2002	170
2003	170
	526

18. Programme de secours global aux exploitations agricoles en ontario

La société a conclu une entente avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales visant à fournir certains services pour la préparation des chèques émis dans le cadre du Programme de secours global aux exploitations agricoles en Ontario. Le ministre a avancé les fonds à la société et, au 31 mars 2000, les débiteurs incluaient 29,8 millions de dollars (1999 – 11,5 millions) devant être distribués dans le cadre de ce Programme.

AGRICORP *Conseil d'administration*

Au 31 mars 2000

Présidente: Phil Andrewes
Administrateurs: Lynne Cohoe, Herm Dick, Martin Schneckenburger, Mike Soenens, Klaus Wand, Bob Seguin (nommé d'office)

Comités du conseil

Comité de l'assurance-récolte

Présidente: Martin Schneckenburger
Administrateurs: Lynne Cohoe, Herm Dick, Mike Soenens, Klaus Wand

Comité d'appels et du revenu de marché

Présidente: Owen Dobbyn
Administrateurs: Martin Schneckenburger, Ron Pearson

au 31 mars 2000

Dirigeants

Norris Hoag

Directeur général intérimaire

J. Bradley Caron

Trésorier

Mathew C. Tulloch

Secrétaire général

Cadres supérieurs

George Sutton

Directeur général, Assurance-récolte

Robert (Bob) Kalbfleisch

*Directeur, Services commerciaux d'*AGRICORP

Michael Vlcek

Directeur du marketing

Brett McClelland

Chef de l'information

Pauline Holman

Directrice des ressources humaines

Greg Brown

Directeur des relations stratégiques